

Décision n° 17-195 relative à la composition du conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 16-191 relative à la composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 21 novembre 2016,

Vu la proclamation de résultats des élections au conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 19 juin 2014 et celle des représentants des élèves et étudiants en date du 8 décembre 2017,

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Jean-Louis BARRAT (Professeur des universités, Université Joseph Fourier Grenoble) ;

Jacques BERLIOZ (Directeur de recherche, Centre recherches historiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales – Centre National de la Recherche Scientifique) ;

Elodie BETHOUX (Maître de conférences, ENS Cachan) ;

Robert CHENORKIAN (Professeur des universités, Aix Marseille Université) ;

Pierre-Germain GILLET (Vice-président à la recherche, Université Claude Bernard Lyon 1) ;

Carine GIOVANNANGELI (Directrice de Recherche CNRS, Muséum national d'Histoire naturelle) ;

Pierre GLAUDES (Professeur des universités, Université Paris-Sorbonne) ;
Eric HEINTZE (Directeur scientifique, IFP Energie Nouvelles) ;

Pierre HAINAUT (Directeur, Centre de recherche UGA – INSERM U 1209 – CNRS UMR 5309) ;

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2) ;

Rebecca ROGERS (Professeure des universités, Université Paris Descartes) ;

Jean-Francis SPINDLER (Directeur de la recherche, Solvay Rhodia).

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Nicole BELAYCHE (Ecole pratique des hautes études) ;

Camille LOCHT (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ;

Sandra LAUGIER (Centre national de la recherche scientifique) ;

Patrick GROS (Institut national de la recherche en informatique et en automatique).

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Patrice ABRY ;

Damien GABORIAU ;

Anne LAGNY ;

Frédéric VIVIEN.

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Julien BARRIER ;

Arnaud MILANESE ;

Guillaume GARNER ;

Natacha PORTIER.

- Collège des « élèves et étudiants » :
Arthur CHARLET et son suppléant Paul CLABAUT ;
Marie MONTAGNON et son suppléant Lucas IZIQUEL.

- Collège des « personnels ITRF ayant le grade d'ingénieur de recherche » :
Philippe DAUBIAS.

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès la date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n° 16-191 relative à la composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon en date du 21 novembre 2016.

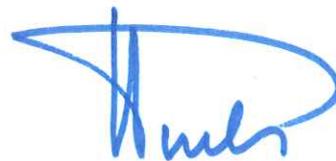
La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 7 septembre 2019, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 7 décembre 2018.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 8 décembre 2017,

Jean-François PINTON



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Décisions »